



**Province de Québec  
Corporation de la Ville de Forestville  
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 14 août 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de la Ville de Forestville :

**Sont présents** : Mme Micheline Anctil, mairesse;  
Mme Dolorès Simard, conseillère au siège # 1;  
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;  
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;  
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;  
Mme Lison Huard, greffière adjointe.

**Sont absents** : Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;  
M. Guy Racine, conseiller au siège # 6;

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

**Ouverture de la séance**

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 30. Elle profite de l'occasion pour souhaiter au conseiller M. Guy Racine un bon retour à la santé.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du dernier procès-verbal**
  - 3.1 Séance ordinaire du 10 juillet 2018
- 4. Message de la mairesse**
  - 4.1 Parc des naissances
  - 4.2 Entente incendie
  - 4.3 Achat de terrain 1<sup>re</sup> Avenue
- 5. Développement économique**
  - 5.1 Rapport de la mairesse
- 6. Urbanisme et mise en valeur du milieu**
  - 6.1 Rapport des permis de rénovation et de construction
  - 6.2 Dérogation mineure # 2018-03
  - 6.3 Dérogation mineure # 2018-04
  - 6.4 Dérogation mineure # 2018-05
  - 6.5 Technicien en urbanisme / Mandat



6.6 Comité consultatif d'urbanisme / Nomination

**7. Sécurité publique**

- 7.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
- 7.2 Démission pompiers
- 7.3 Engagement pompiers
- 7.4 Entente intermunicipale protection contre les incendies / Mise à jour

**8. Transport**

- 8.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
- 8.2 Soumission ponceau Paul-Baie

**9. Tourisme**

- 9.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux

**10. Hygiène du milieu**

- 10.1 Rapport de la conseillère Mme Nadine Gagné

**11. Loisirs et sports**

- 11.1 Rapport du conseiller M. Guy Racine

**12. Administration**

- 12.1 Approbation et paiement des comptes
- 12.2 Rapport financier
- 12.3 Aide financière
- 12.4 Consultant travaux publics
- 12.5 Office municipal d'habitation / Budget 2018 révisé

**13. Actes législatifs**

- 13.1 Achat de terrain 1<sup>re</sup> Avenue

**14. Affaires nouvelles**

**15. Période de questions des citoyens**

**16. Clôture et levée de la séance**

**Adoption du dernier procès-verbal**

**R-1808-101**

Attendu qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 10 juillet 2018 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.



### **Parc des naissances**

La mairesse invite la population à une cérémonie qui aura lieu le 30 août prochain à 15 h dans le parc adjacent à l'hôtel de ville afin de souligner la naissance de 13 enfants nés en 2017. Une plaque commémorative sera installée et un arbre sera remis à chaque enfant. Elle explique que c'est la façon d'accueillir de nouveaux citoyens et d'écrire des pages de l'histoire de notre ville.

### **Entente incendie**

La mairesse informe la population que l'entente intermunicipale en sécurité incendie a été signée en 2004 afin de mandater la Ville de Forestville à la gestion de cette entente. Elle rappelle que la municipalité de Bergeronnes a déjà été membre de l'entente de 2004 à 2008 et désire réintégrer l'entente. Toutes les municipalités sont en faveur de cette réintégration et adopteront une résolution favorable dans les prochaines semaines. Elle mentionne que les municipalités sont heureuses d'accueillir Bergeronnes au sein de l'entente, de travailler ensemble afin d'assurer la sécurité de nos populations, d'augmenter notre force d'agir et de réduire ou maintenir les coûts d'opération.

### **Achat de terrain 1<sup>re</sup> Avenue**

La mairesse mentionne qu'en octobre 2011 la Ville avait vendu, pour la somme de 100 000 \$, une partie de terrain situé sur la 1<sup>re</sup> Avenue au Groupe Asselin Labelle Bouchard qui devait procéder à un développement domiciliaire. À ce jour, aucune entente n'a été conclue à la satisfaction des 2 parties, spécialement au sujet des services municipaux (eau, égout, ouverture de rue).

Puisque le besoin est urgent en habitation pour nos aînés retraités qui quittent la ville faute de logements répondant à leur satisfaction, le conseil a décidé de reprendre le contrôle du développement domiciliaire en se réappropriant ce site et ainsi éviter des procédures légales de la part du Groupe Asselin Labelle Bouchard.

### **Développement économique / Rapport de la mairesse**

La mairesse informe la population des sujets suivants :

#### **Carrières – Sablières**

Elle informe la population que 3 nouvelles caméras ont été installées afin de faire respecter notre règlement relatif au fonds local des redevances de transport. Elle mentionne que les caméras ont été installées au coin de la route 385 et cimetière Paul-Baie, sur le chemin du banc de sable à Paul-Baie à proximité du nouveau chemin de Boisaco et une au coin de la rue Verreault et de la route menant à la rivière Sault aux Cochons et au lac Cimac.

#### **Réfection du quai**

La mairesse confirme à la population que le dossier de demande d'aide financière concernant la réfection du quai a été déposé à la Stratégie maritime et attendons des nouvelles cet automne.

#### **Rapport des permis de rénovation et de construction**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport des permis de rénovation et de construction préparé par M. Daniel Charrette, technicien en urbanisme.



SOMMAIRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION-RÉNOVATION   JUILLET 2018						
NOUVELLES CONSTRUCTIONS						
Descriptions	Janvier à juillet 2018		Janvier à juillet 2017		2017	
	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée
Maison mobiles			2	170 000 \$	2	170 000 \$
Résidences simples	1	90 000 \$	0	- \$	1	183 000 \$
Résidences multiples			0	- \$	0	20 000 \$
Chalets / autres			0	- \$	2	- \$
Commerces			0	- \$	0	- \$
Industries			0	- \$	0	- \$
Autres (institution & gouvernement)			0	- \$	0	- \$
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>90 000 \$</b>	<b>2</b>	<b>170 000 \$</b>	<b>5</b>	<b>373 000 \$</b>
RÉNOVATIONS ET AMÉLIORATIONS						
Descriptions	Janvier à juillet 2018		Janvier à juillet 2017		2017	
	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée
Résidences simples + maisons mobiles	67	781 250 \$	74	640 900 \$	119	1 133 900 \$
Résidences multiples	8	157 800 \$	1	9 000 \$	4	130 000 \$
Chalets	2	23 000 \$	0	- \$	1	25 000 \$
Commerces	3	122 250 \$	5	285 500 \$	7	350 500 \$
Industries			1	625 000 \$	1	625 000 \$
Autres (institution & gouvernement)	2	717 135 \$	2	801 000 \$	7	2 359 665 \$
Démolitions	2	(76 000) \$	0	- \$	1	- \$
Annulé			0	- \$	0	- \$
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>1 725 435 \$</b>	<b>83</b>	<b>2 361 400 \$</b>	<b>140</b>	<b>4 624 065 \$</b>

### Dérogation mineure # 2018-03

R-1808-102

La mairesse informe les personnes présentes qu'un avis a été publié dans le journal local du 18 juillet dernier.

Cette demande concerne le lot 3 497 385, situé au 11, rue Marcellin, qui consiste à autoriser l'emplacement du bâtiment principal à 1,85 m de la marge latérale ainsi que la position du perron attenant au mur sud-ouest à 0,45 m plutôt qu'à 2 m, et ce, tel que stipulé à la réglementation en vigueur.

Elle demande si les personnes présentes ont des commentaires à formuler quant à cette demande de dérogation mineure. Aucun commentaire n'est formulé.

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la demande de dérogation mineure # DM-2018-03, et ce, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

### Dérogation mineure # 2018-04

R-1808-103

La mairesse informe les personnes présentes qu'un avis a été publié dans le journal local du 18 juillet dernier.

Cette demande concerne le lot 3 497 448, situé au 170, rue Blouin, qui consiste à autoriser l'emplacement de l'entrée du sous-sol attenant au mur nord-ouest de la maison à 1,76 m et à 1,78 m dans la marge latérale plutôt qu'à 2 m, et ce, tel que stipulé à la réglementation en vigueur.

Elle demande si les personnes présentes ont des commentaires à formuler quant à cette demande de dérogation mineure. Aucun commentaire n'est formulé.



Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la demande de dérogation mineure # DM-2018-04, et ce, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

#### **Dérogation mineure # 2018-05**

**R-1808-104**

La mairesse informe les personnes présentes qu'un avis a été publié dans le journal local du 18 juillet dernier.

Cette demande concerne le lot 3 498 120, situé au 2, 8<sup>e</sup> Rue, qui consiste à autoriser l'emplacement de la partie à 1 étage à 1,41 m plutôt qu'à 2 m, et ce, tel que stipulé à la réglementation en vigueur.

Elle demande si les personnes présentes ont des commentaires à formuler quant à cette demande de dérogation mineure. Aucun commentaire n'est formulé.

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la demande de dérogation mineure # DM-2018-05, et ce, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

#### **Technicien en urbanisme / Mandat**

**R-1808-105**

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de mandater M. Daniel Charette, technicien en urbanisme, à signer tous les documents relatifs à l'urbanisme, tels que permis de construction et de rénovation, plan, certificat de conformité, constat d'infraction, etc.

#### **Comité consultatif d'urbanisme / Nomination**

**R-1808-106**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de mandater M. Daniel Charette, technicien en urbanisme au sein du comité consultatif d'urbanisme, et ce, à titre de personne-ressource sans droit de vote.

#### **Sécurité publique / Rapport du conseiller M. Richard Foster**

Le conseiller transmet le message de prévention de Mme Marie-Pier Dufour, technicienne en prévention des incendies :

##### **Plan d'évacuation**

À l'approche de la rentrée scolaire le Service de sécurité incendie tient à vous rappeler l'importance d'avoir un plan d'évacuation à la maison.

Il est démontré qu'en faire l'exercice deux fois par année augmente les chances de sortir sain et sauf d'un logement en cas d'incendie. On prévient ainsi les moments de panique et, par conséquent, les gestes imprudents puisque chacun sait quoi faire et par où sortir.

De plus, en prévoyant un point de rassemblement il est plus facile, une fois à l'extérieur, de retrouver tous les occupants après l'évacuation et d'en faire le décompte.

N'oubliez pas que les portes de la maison, les corridors et les escaliers sont évidemment les principales voies d'évacuation de la maison, ils doivent être bien dégagées, et ce, en tout temps.



Profitez de l'occasion pour vérifier vos avertisseurs de fumée et vous assurer qu'ils sont fonctionnels et qu'ils ont moins de 10 ans.

### Démission pompiers

#### R-1808-107

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la démission des pompiers suivants :

Nom	Division	Date d'entrée
Savard Natacha	Portneuf-sur-Mer	01-04-2007
Savard Gaétan	Portneuf-sur-Mer	14-01-2014

### Engagement pompiers

#### R-1808-108

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la recommandation du Service des incendies et de procéder à l'engagement des pompiers suivants :

Nom	Division
Deschênes Martin	Forestville
Beaulieu Michel	Les Bergeronnes
Gauthier Alain	
Gilbert Frédéric	
Gilbert Mathias	
Handerson Keven	
Lamontagne Michel	
Larouche Sébastien	
Lessard Pascal	
Oyourou Christian-Bernard	
Simard Jonathan	
Simard Martin	
Voisine Manuella	

### Entente intermunicipale protection contre les incendies / Mise à jour

#### R-1808-109

**Attendu que** la municipalité est déjà partie prenante à une entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies à laquelle les municipalités de Colombier, Portneuf-sur-Mer, Longue-Rive et Les Escoumins ont délégué leur compétence à la Ville de Forestville en cette matière;

**Attendu que** la Municipalité des Bergeronnes a manifesté l'intérêt d'adhérer à cette entente et que toutes les municipalités, suite à une réunion du comité de l'entente intermunicipale, acceptent l'adhésion de la Municipalité des Bergeronnes;

**Attendu**, du même coup, que les municipalités ont jugé bon de mettre à jour le libellé de cette entente afin d'assurer une meilleure efficacité de la gestion de ce service;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**Que** le conseil municipal autorise la mairesse et/ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Forestville la nouvelle version de l'entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies qui tient compte notamment de l'adhésion de la Municipalité des Bergeronnes et dont un exemplaire est versé aux archives de la Municipalité.



### **Transport / Rapport du conseiller M. Richard Foster**

Le conseiller informe la population des sujets suivants :

#### **Panneaux « Attention à nos enfants »**

Cette année, le conseil a opté pour l'installation de panneaux « Attention à nos enfants » en remplacement des dos d'âne qui étaient problématiques. Plusieurs secteurs ont été visés, et ce, compte tenu de l'achalandage, la présence d'enfants et la vitesse constatée :

- 1<sup>re</sup> Avenue
- 9<sup>e</sup> Rue
- Blouin
- Vincent
- 10<sup>e</sup> Avenue
- 12<sup>e</sup> Rue
- Luc
- Verreault

#### **Arrêt-Stop piste cyclable**

Le conseiller mentionne que la Ville a reçu plusieurs plaintes concernant l'arrêt-stop installé à la fin de la piste cyclable de la 1<sup>re</sup> Avenue. Nous avons demandé au MTQ de revoir cette signalisation, la direction de Baie-Comeau a mandaté une personne afin de constater les faits, malheureusement, nous sommes dans l'obligation de laisser cette signalisation en place.

#### **Soumission ponceau Paul-Baie**

**R-1808-110**

Le 20 juillet 2018 à 11 h 00, Mme Anny Gagnon, adjointe administrative a procédé à l'ouverture des soumissions pour le projet de remplacement de 3 ponceaux à Paul-Baie, et ce, en présence de Mme Micheline Anctil, mairesse. Les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant</b>
Les Excavations A. Savard inc.	27 500 \$
Les Excavations du Lac inc.	28 000 \$

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la plus basse soumission conforme reçue de Les Excavations A. Savard inc. au montant de 27 500 \$ plus taxes applicables.

#### **Tourisme / Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux**

La conseillère étant absente, c'est la mairesse qui informe la population des sujets suivants :

#### **Musée la Petite Anglicane**

La mairesse rappelle que M. Jacques Ross a remis à la Ville sa collection historique de photos. Elle mentionne que nous sommes présentement à procéder à la numérisation des photos afin d'être dévoilée dans le cadre du 75<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Forestville qui aura lieu l'an prochain.

#### **Bureau d'accueil**

La mairesse informe la population que la 2<sup>e</sup> borne de recharge de 240 volts est installée et sera fonctionnelle dans les prochaines semaines.



### **Camping de la Baie-Verte**

La mairesse informe la population que la fermeture du camping est prévue le 7 septembre, mais comme les employés seront présents jusqu'au 14 septembre, il sera possible pour les campeurs de rester jusqu'à cette date.

Pour faire suite à la demande des campeurs concernant l'accès au WIFI, tel que discuté le mois passé, il est impossible avec les compagnies comme Telus ou Cogeco. Par contre, d'autres vérifications seront effectuées par une firme de Baie-Comeau afin de nous soumettre un projet ainsi que les coûts nécessaires à l'implantation, le conseil pourra par la suite prendre une décision.

### **Sentiers Baie-Verte**

La mairesse informe la population que les employés du camping procéderont à l'entretien des sentiers dans la semaine du 21 septembre prochain.

### **Hygiène du milieu / Rapport de la conseillère Mme Nadine Gagné**

La conseillère informe la population des sujets suivants :

#### **Nettoyage des dépotoirs clandestins**

La conseillère félicite les jeunes qui ont contribué au nettoyage des dépotoirs clandestins dans le cadre du programme Éco ambassadeurs, volet volontariat et remercie Carrefour Jeunesse emploi et la MRC Haute-Côte-Nord qui ont rendu possible ce projet.

#### **Loisirs et sports / Rapport du conseiller M. Guy Racine**

Le conseiller étant absent c'est la mairesse qui informe la population des sujets suivants :

#### **Piscine et camp de jour**

La mairesse avise la population que les activités à la piscine et au camp de jour sont terminés depuis le 10 août dernier.

#### **Terrain de soccer**

La mairesse informe la population que la demande d'aide financière pour la restauration du terrain de soccer a été déposée auprès de la MRC Haute-Côte-Nord. Elle rappelle que les travaux seront sous la responsabilité de la Commission scolaire qui en est propriétaire.

#### **Aréna**

La mairesse informe la population que l'aréna a été mis à la disposition de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) afin d'accueillir, durant près de 1 mois, 4 groupes de pompiers provenant de la Colombie Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan qui étaient venus prêter main-forte à la brigade du Québec afin de combattre le feu de forêt de Labrieville. Nous avons reçu de la SOPFEU un chèque de 7 319.07 \$ à titre de dédommagement.

#### **Parc centre-ville**

La mairesse informe la population que la firme Rues Principales, chargée de présenter un projet d'aménagement pour le parc centre-ville devrait être en mesure de nous soumettre une première esquisse sous peu et le rapport final en septembre.





## Événements à venir

**6 septembre** | Info-Loisirs au Complexe Guy-Ouellet

**17 septembre** | Ouverture de l'aréna

## Approbation et paiement des comptes

**R-1808-111**

**Attendu que** les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

**Attendu que** la greffière adjointe a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et que la trésorière adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	164 769.86 \$
Comptes payés par chèques	548 244.19 \$
Comptes à payer	87 560.72 \$
Total	<u>800 574.77 \$</u>

## Rapport financier

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport financier au 31 juillet 2018 préparé par Mme Linda Ouellet, trésorière adjointe.

POSTE BUDGÉTAIRES	31 juillet		Budget total		Ratio		
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	7 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	616 501 \$	557 778 \$	1 011 037 \$	1 069 800 \$	61%	52%	58%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	517 863 \$	535 814 \$	996 910 \$	1 067 500 \$	52%	50%	58%
TRANSPORT ROUTIER	562 847 \$	579 405 \$	1 105 600 \$	1 241 790 \$	51%	47%	58%
HYGIÈNE DU MILIEU	437 999 \$	474 855 \$	1 057 000 \$	1 090 800 \$	41%	44%	58%
URBANISME ET MISE EN VALEUR	225 054 \$	335 546 \$	415 900 \$	581 650 \$	54%	58%	58%
LOISIRS & CULTURE	434 829 \$	488 253 \$	794 100 \$	873 150 \$	55%	56%	58%
FRAIS DE FINANCEMENT	53 646 \$	54 651 \$	109 100 \$	110 000 \$	49%	50%	58%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- \$	- \$	- \$	334 500 \$	0%	0%	58%
TOTAL DES DÉPENSES	2 848 739 \$	3 026 301 \$	5 489 647 \$	6 369 190 \$	52%	48%	58%

## Aide financière

**R-1808-112**

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités de l'organisme suivant :

Organisme	Activité	Montant
Centraide Haute-Côte-Nord-Manicouagan	Calendrier 2018-2019	200.00 \$



**Consultant travaux publics**

**R-1808-113**

**Attendu que** la Ville désire se prévaloir des services d'un consultant, et ce, le temps que le poste de directeur des travaux publics soit comblé;

**Attendu que** le consultant visé a déjà effectué les tâches de directeur des travaux publics par intérim et qu'il possède les compétences, les qualifications et l'expérience nécessaires afin de fournir les services demandés;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de mandater M. Ghislain Gauthier à titre de consultant et d'accepter son offre de service au montant de 50.00 \$ de l'heure pour plus ou moins 40 heures par semaine. Il est également résolu d'autoriser la mairesse et la greffière adjointe à signer l'entente à intervenir dont les modalités y seront inscrites.

**Office municipal d'habitation / Budget 2018 révisé**

**R-1808-114**

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter le budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation pour l'année 2018, et ce, tel que présenté par la Société d'habitation du Québec, le 9 juillet 2018. Ce budget prévoit des revenus de 109 002 \$ et des dépenses de 94 187 \$.

**Achat de terrain 1<sup>re</sup> Avenue**

**R-1808-115**

**Attendu que** la Ville a cédé le 17 octobre 2011 à Groupe Asselin Labelle Bouchard inc. un terrain qui devait être développé à des fins domiciliaires, aux termes d'un acte intervenu devant le notaire Me Jean-Guy Savard et dûment publié à la circonscription foncière de Saguenay le 18 octobre 2011, sous le numéro 18 558 578;

**Attendu que** cette entreprise n'a pas été en mesure, à ce jour, de mettre en valeur ce terrain à des fins domiciliaires et a soutenu et soutient toujours que la Ville n'aurait pas respecté à son égard certains engagements, notamment au niveau de la mise à sa disposition des services d'utilité publique, ce qui est contesté par la Ville;

**Attendu que** la Ville et l'entreprise ont négocié afin d'éviter un litige à cet égard et une entente est intervenue en vertu de laquelle la Ville procède au rachat des terrains cédés à l'entreprise, pour un prix de vente 130 000 \$ en plus des taxes, si applicables, ainsi que des frais de notaire liés à la passation de l'acte notarié;

**Attendu qu'aux** termes de cette entente, l'entreprise donne quittance complète, générale et finale à la Ville pour l'ensemble des dommages qu'elle prétend avoir subi en regard de ses allégations de non-respect d'engagements que la Ville aurait pu prendre à son égard avant ou après la cession du terrain intervenue le 17 octobre 2011;

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**Que** la Ville acquière auprès de Groupe Asselin Labelle Bouchard inc. pour un prix de 130 000 \$ plus les taxes, si applicables, les lots suivants au cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay :



- 5 172 447;
- 5 172 448;
- 5 172 449;
- 5 172 450;
- 5 172 451;
- 5 172 452;
- 5 172 453;
- 5 172 454;
- 5 172 456;

**Que** la Ville mandate le notaire Me Denis Turcotte afin de procéder à la conclusion de l'acte notarié, aux frais de la Ville;

**Que** cette acquisition est faite, conformément à l'article 29.4 de la Loi sur les cités et villes, afin que ce terrain puisse être développé à des fins domiciliaires;

**Que** l'acte de vente à intervenir doit contenir de la part de la venderesse en faveur de la Ville une quittance complète, générale et finale en regard de tous les dommages allégués par la venderesse pour de prétendus non-respects des obligations de la Ville pour tout ce qui entoure la cession de terrain intervenue par acte notarié le 17 octobre 2011;

**Que** la mairesse et la greffière adjointe sont par la présente autorisées à signer pour et au nom de la Ville l'acte d'acquisition;

**Que** les deniers nécessaires à la réalisation des objets de la présente résolution soient puisés à même le fonds général.

#### **Période de questions des citoyens**

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

#### **Clôture et levée de la séance**

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Nadine Gagné propose la levée à 20 h 45, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

Mairesse

---

Greffière adjointe